

imposera-t-on dans le cas des personnes à charge? Quel laps de temps devra s'écouler entre le moment où aurait lieu la première retraite et celui du rengagement. Ce sont ces détails que nous voulons connaître et avant que nous votions ce crédit nous devrions, je crois, les obtenir.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, le ministre voudrait-il bien écouter la discussion. Ces crédits représentent énormément d'argent, environ le cinquième du budget du pays, et il pourrait assurément écouter ce qu'on dit.

M. Byrne: Le député fait sa visite mensuelle parmi nous, n'est-ce pas?

L'hon. M. Lambert: Voilà les observations que je veux consigner au compte rendu. Nous voulons des réponses à ces questions. Je n'en ai signalé que quelques-unes; d'autres ont été soulevées même parmi les ministériels, et j'estime que nous avons droit à des réponses. Il ne suffit pas de dire qu'il faut attendre la discussion de ces questions au comité permanent, car on y discutera des crédits de 1966-1967. Nous traitons maintenant d'une réorganisation monumentale des forces armées basée sur les crédits dont nous sommes saisis, et on doit répondre à nos questions.

M. Nugent: Monsieur le président, en commençant, je dois dire que je n'ai pas l'intention de parler très longtemps. D'abord, je remercie le ministre associé de la Défense de s'être occupé sans retard de la requête que je lui avais présentée. Depuis que j'ai passé quelque temps dans l'armée, il m'a toujours semblé que le manque de souplesse des règlements militaires pétrifiait les officiers au point de les rendre incapables d'interpréter logiquement les règlements visant le personnel militaire, tellement ces règlements étaient sacro-saints.

• (5.00 p.m.)

J'ai trouvé très encourageante l'attitude du ministre associé de la Défense, car il a su aborder le problème avec bon sens et je voudrais bien que cela gagne les hauts échelons de l'armée. Je conçois que les règlements doivent être stricts et appliqués rigoureusement, mais il arrive trop souvent que les militaires se servent desdits règlements destinés à apporter la certitude, à aider à régler les problèmes de façon uniforme afin que

[L'hon. M. Lambert.]

les intéressés sachent à quoi s'en tenir, à faciliter aux militaires la tâche qu'ils doivent accomplir, non pas comme moyen d'aborder une tâche mais comme moyen de défendre l'inviolabilité des règlements.

J'ai toujours constaté, quand je faisais partie de l'armée, et depuis j'ai découvert peu d'exemples pour me faire changer d'attitude à ce sujet, que dans l'esprit militaire les instructions sont sacro-saintes. Seul le règlement compte, et un bloc mental se produit dès que quelqu'un tente d'interpréter un règlement de façon humaine et raisonnable. J'espère que le haut personnel de l'armée suivra l'exemple du ministre, afin que ce dernier ne soit pas ennuyé par ce genre de questions qui, sauf erreur, lui sont posées très fréquemment.

Si je ne me trompe, le ministre associé envisage toujours les choses avec bon sens lorsqu'on lui soumet des questions de ce genre, mais ce qui est décourageant, c'est de voir qu'on fait aussi souvent appel à lui. Pour ce qui est de savoir à quel moment un militaire pourra être licencié, dans combien de mois ou d'années, si on assouplissait le règlement, si on l'interprétait au sens large du mot et en faisant preuve de jugement, il ne serait pas nécessaire d'ennuyer le ministre associé avec toutes ces questions. J'ose croire que le personnel supérieur des forces armées se rendra compte du désir du gouvernement d'interpréter les règlements de façon plus libérale, ou du moins dans un sens plus large, et qu'il s'en inspirera.

Les députés et la population s'inquiètent du moral des membres des forces armées. Étant donné que les questions de recrutement et de rengagement posent un certain problème, je ne puis m'empêcher de penser qu'une dose de bon sens et d'humanité à l'égard du personnel des forces armées serait de première importance si l'on veut aider nos services à recruter et à conserver le personnel formé à grands frais, pendant de si longues années.

Dans un autre domaine, un sujet me préoccupe depuis longtemps. C'est celui des armes nucléaires. Il me semble que le but exclusif de la défense est d'assurer la sécurité de notre pays et de ses habitants; tout ce qui nous aide à écarter la guerre et nous empêche d'entrer dans un conflit, constitue notre première ligne de défense, pour que nul ne périsse dans la défense de notre liberté.